

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 28/10/2022 Date de révision: 28/10/2022 Remplace la version de: 04/11/2020 Version: 3.2

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Huile de lin raffinée

N° CE : 232-278-6 N° CAS : 8001-26-1

Numéro d'enregistrement REACH : -

Synonymes : Refined linseed oil

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel, professionnel, consommateur, alimentaire, alimentation animale

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



#### Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 Email: contact@mon-droguiste.com

<u>Email</u>: contact@mon-droguiste. <u>Web</u>: www.mon-droguiste.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre Orfila France (disponible 7j/7 et 24h/24)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

# 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Possible inflammation spontanée de papier ou de tissu imbibé

par la substance (dégagement de chaleur par autoxydation).

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de lin	(N° CAS) 8001-26-1 (N° CE) 232-278-6 (N° REACH) -	100	Non classé

Remarques : Exempté d'enregistrement Reach (Annexe V)

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la

bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires :

Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Sable. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

# 5.3. Conseils aux pompiers

d'incendie

Mesures de précaution contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas laisser l'eau pénétrer dans les récipients, car cela provoquerait une réaction violente. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans

danger. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Protection en cas d'incendie

Autres informations

: Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

: Possible inflammation spontanée de papier ou de tissu imbibé

par la substance (dégagement de chaleur par autoxydation).

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Ne pas respirer les vapeurs. Pas de

flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Couvrir le produit répandu avec un

matériau incombustible, p.ex.: sable, terre, vermiculite.

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Autres informations : Atttention : en cas d'absorption sur des matériaux combustibles (tissu, papier, sciure,...),

possible auto-inflammation de l'absorbant. Stocker à l'extérieur dans un conteneur

métallique fermé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : I

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

Produits incompatibles

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

: Eviter toute fuite et utiliser un appareillage spécial, fermé complètement.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et

avant de quitter le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes,

des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

: Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

28/10/2022 (Version: 3.2) FR (français) 3/9

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessite une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Autres informations:** 

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: Liquide.Couleur: Jaune.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : < 0 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 250 °C

Point d'éclair : > 250 °C Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : > 250 °C
Température de décomposition : > 250 °C

Inflammabilité : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : < 1 mbar 20°C

Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique :  $\approx 0.92 \text{ g/ml } 20^{\circ}\text{C}$ Solubilité : Eau:  $\leq 1 \text{ mg/l}$ 

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique :  $\approx 35 \text{ mm}^2/\text{s} \ 40^\circ\text{C}$ Viscosité, dynamique :  $\approx 50 \text{ mPa.s} \ 20^\circ\text{C}$ Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non oxydant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



# 9.2. Autres informations

Autres propriétés : Peut être combustible à haute température.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Éviter la formation de vapeurs.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)</li> </ul>
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

	remplis)
Huile de lin raffinée (8001-26-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

remplis)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Danger par aspiration

 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

: Non classé (Données manquantes)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Huile de lin raffinée (8001-26-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile de lin raffinée (8001-26-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Huile de lin raffinée (8001-26-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage Ecologie - déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

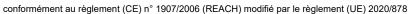
: Éviter le rejet dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité





14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballaç	je			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'env	vironnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

**Transport maritime** 

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

**Transport ferroviaire** 

Non applicable

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Huile de lin raffinée n'est pas sur la liste Candidate REACH

Huile de lin raffinée n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Huile de lin raffinée n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Huile de lin raffinée n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'ELINCS (European List of Notified Chemical Substances)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Répertorié dans le TCSI (répertoire des substances chimiques de Taïwan)

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK awg, Dangereux pour l'eau en général (Classification selon la AwSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : BImSchV)

BlmSchV)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de REACH





# RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses

# Fiche de Données de Sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.